



Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : /  
Abstentions : /

**Objet : Approbation  
du rapport n°1 de la  
Commission Locale  
d'Evaluation des  
Charges Transférées  
(CLECT)**

### DELIBERATION N° 5

L'an deux mil dix-sept, le onze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 5 décembre 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C.ORDONNES, M. EVENE, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, C.DUPIN, C. DUFOUR, S.PUYO, A.VALOT, M.LORDON, N.DAUGA, J.DARRIGADE, G.ELGART, A.LECHEVALLIER, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, C.LOUSTALET, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : P. ACEDO (pouvoir à F.GONZALEZ), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G.MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), F.MARTINEZ (pouvoir à C.MARTIN),

Membre excusée sans procuration : MA THEBAUD

Secrétaire de séance : G.LASSABE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et ses Communes membres.

Cette commission procède à l'évaluation du montant des charges et des recettes financières transférées à la Communauté d'Agglomération et correspondant aux compétences dévolues à la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire indique que suite à la réunion de la CLECT en date du 27 octobre 2017, il convient d'adopter le rapport n° 1 relatif aux montants des attributions de compensation de base et à l'évaluation des transferts de charges permettant de déterminer les attributions de compensation de droit commun.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 février 2017, portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 20 octobre 2017 fixant la liste des membres de la CLECT,  
Vu le rapport n° 1 de la CLECT du 27 octobre 2017,

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré

- . **approuve** le rapport n° 1 de la CLECT du 27 octobre 2017 tel que présenté en annexe,
- . **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 12 décembre 2017  
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/12/2017